

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2022

CHOIX DU NOM - (N° 5057)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 14

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, M. Reiss, M. Gosselin, M. Teissier, M. Cinieri, M. de Ganay,
Mme Corneloup, Mme Audibert, M. Bourgeaux, Mme Bassire, M. Le Fur, M. Kamardine,
Mme Valentin, M. Bouley, M. Nury, M. Aubert, M. Jean-Claude Bouchet, M. Di Filippo,
M. Sermier et Mme Louwagie

ARTICLE 4

À la fin, substituer à la date :

« 1^{er} juillet 2022 »

la date :

« 1^{er} septembre 2022 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli et reprise d'un amendement adopté au Sénat.

Il convient de laisser le temps aux administrations et aux professionnels concernés de prendre en compte la réforme envisagée.

Un délai de six mois semble raisonnable.